

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS  
Institut de veille sanitaire

#### **Décision n° 27-DG-2015 du 18 février 2015 portant délégation du directeur général de l'Institut de veille sanitaire aux directeurs et directeurs adjoints de départements et services afin de signer les certificats de service fait**

NOR : AFSX1530113S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu les missions de l'InVS décrites aux articles L. 1413-2 et suivants du code de la santé publique et par les décrets d'application de la loi n° 98-535 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 modifiée ;

Vu les articles L. 1413-8 et L. 1413-10 du code de la santé publique définissant les compétences du directeur général de l'Institut de veille sanitaire ;

Vu l'alinéa 8 de l'article R. 1413-12 dudit code qui prévoit que le directeur général « peut déléguer sa signature à ceux de ses collaborateurs qui exercent une fonction de direction au sein de l'Institut de veille sanitaire » ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique, et plus particulièrement son article 39 ;

Vu le décret du 17 juillet 2014, portant nomination de M. François BOURDILLON comme directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De déléguer sa signature à effet de signer, en son nom, les certificats de service fait, valant ordre de payer les factures correspondantes, aux personnes dont la liste suit, chacune pour ce qui concerne les dépenses réalisées pour son département ou service :

Mme Sylvie QUELET, directrice du département des maladies infectieuses (DMI).

M. Bruno COIGNARD, adjoint à la directrice du département des maladies infectieuses (DMI).

M. Thierry CARDOSO, directeur du département de coordination des alertes et des régions (DCAR).

Mme Anne GALLAY, adjointe au directeur du département de coordination des alertes et des régions (DCAR).

M. Bertrand XERRI, directeur du département scientifique et de la qualité (DiSQ).

Mme Anne-Catherine VISO, adjointe au directeur du département scientifique et de la qualité (DiSQ).

Mme Catherine BUISSON, directrice du département santé travail (DST).

M. Pascal EMPEREUR-BISSONNET, adjoint à la directrice du département santé travail (DST) à compter du 8 septembre 2014.

Mme Agnès LEFRANC, directrice du département santé environnement (DSE).

Mme Isabelle GREMY, directrice du département des maladies chroniques et traumatismes (DMCT).

Mme Emmanuelle BAUCHET, adjointe à la directrice du département des maladies chroniques et traumatismes (DMCT).

Mme Corinne VERRY, directrice du service documentation (SDOC).

Mme Marie-Julie MONTARRY, directrice du service des ressources humaines (SRH) par intérim.

Mme Valérie DERREY, directrice du service communication (SCOM).

Mme Anne ROBION, adjointe à la directrice du service communication (SCOM).  
M. Hamid AISSAT, directeur du service des systèmes d'information (SSI) par intérim.

Article 2

Pour les dépenses d'un montant supérieur à quarante-cinq mille euros toute taxe incluse (45 000 €), l'attestation de réception est envoyée pour certification du service fait par le directeur du SFLE (ou son adjointe).

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 18 février 2015, date de la mise en place de la gestion en mode service facturier à l'InVS.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 février 2015.

*Le directeur général,*  
DR F. BOURDILLON